

La DDT 28 se mobilise sur les TEP-CV et voit ses efforts récompensés...



Véritables leviers d'innovation territoriale, plusieurs appels à projets ont été lancés se rapportant aux territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV).



Ses premiers lauréats représentés par 3 territoires Euréliens ont été une 1ère fois mis à l'honneur lors du séminaire du 3 février dernier présidé par Guy Dietrich Directeur de la mission TEP-CV au MEEM et organisé par la DREAL Centre Val-de-Loire où se sont réunis une centaine d'élus et techniciens des 27 territoires labellisés TEP-CV de cette région.

Ces 3 territoires que sont la communauté d'agglomération de Chartres métropole, la Comcom «Coeur deBeauce» et la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ont été le 27 février dernier une seconde fois honorés à Paris par la Ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal et vont de surcroît bénéficier d'un nouveau soutien financier pour mettre localement en œuvre des actions de transition énergétique portant notamment sur l'éclairage public, l'isolation thermique des bâtiments, l'électromobilité, ainsi que des actions en faveur de la biodiversité.

C'est d'ailleurs ce même jour, que le pôle d'équilibre Territorial du Perche a pu rejoindre ce club des 3 lauréats Euréliens en signant la convention reconnaissant le Perche d'Eure-et-Loir comme TEP-CV.

Les DDT et notamment la DDT d'Eure-et-Loir se sont vues également décernées des satisfecits de la part des différents territoires présents, de la DREAL Centre Val-de-Loire, de l'ADEME et de la cellule TEP-CV du Ministère de l'Environnement pour avoir grâce notamment à leur connaissance du territoire, joué le rôle de facilitateur dans l'émergence de projets et de précieux conseillers dans la phase d'élaboration des conventions TEP-CV.



La DDT d'Eure-et-Loir peut être satisfaite d'avoir contribué en partenariat avec d'autres acteurs de cette opération à ce que ces 4 territoires se voient attribuer des subventions assez significatives à savoir :

- 1 000 000 € pour Chartres métropole
- 1 638 000 € pour l'Agglomération du Pays de Dreux
- 381 440 € pour la Comcom « Coeur de Beauce »
- 1 300 000 € pour Pôle d'équilibre Territorial du Perche

Il est à noter enfin, que ce dispositif va être élargi en y intégrant le programme «Economies d'énergie dans les TEP-CV»